



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 3 mai 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les projets de règlements suivants :

N° 1077-4-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 sur les conditions d'obtention des permis de construction – Dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial »

- Ce projet de règlement a pour objet d'indiquer que toute habitation de type multifamilial doit faire l'objet d'un permis d'usage conditionnel.

N° 1081-6-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 – Multifamilial »

- Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter l'Annexe 7 au règlement d'usages conditionnels, soit l'autorisation d'usage multifamilial dans certaines zones du secteur urbain, ainsi que les documents spécifiques requis et les critères d'évaluation relatifs aux usages conditionnels.

Une séance publique de consultation aura lieu mardi le 7 juin 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ils sont disponibles pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 18 mai 2022.

Brigitte Beauparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe